

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure**  
**du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 11 février 2016**

19 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Mme la Rectrice**

Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE

Madame Anne DAUVERGNE : Procuration à Madame Sophie PROST

Monsieur Bruno HEIN

Monsieur Guillaume LION : Procuration à Madame Annie SIMONET

Madame Sophie PROST

Madame Annie SIMONET

**Membres désignés par M. Le Président de l'Ub**

Madame Sophie AUDIDIÈRE

Madame Claire CACHIA

Madame Géraldine FARGES

Madame Elsa LANG RIPERT

Monsieur Denis LOIZON

Madame Séverine MILLOTTE : Procuration à Monsieur Denis LOIZON

Monsieur Max NOUBEL

Madame Véronique PARISOT

**Membres désignés par les membres du Conseil d'école**

Monsieur Vincent BONNAIRE

Madame Odile GUERIN

Madame Anne-Marie HOUILLON : Procuration à Monsieur Max NOUBEL

Monsieur Laurent TAINURIER : Procuration à Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE

Monsieur Éric Violette

**Membres invités**

Monsieur Jean-Denis DETRAIT

Madame Marie-Geneviève GERRER

Madame Evelyne GREUSARD

Madame Françoise SALVADORI

Monsieur Thomas VERJANS

**L'ordre du jour de la réunion est le suivant :**

- 1- Approbation du compte-rendu du COSP du 13 janvier 2016
- 2- Offre de formation
- 3- Modification composition CPER IMC
- 4- Modification du règlement intérieur (Titre V- section 6) et des statuts de l'ESPE (art.22)
- 5- Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance.

### **1) Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2016.**

M. Max NOUBEL soumet au vote des membres du COSP le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016. ***Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres du COSP présents ou représentés.***

### **2) Offre de formation**

M. Max NOUBEL donne la parole à Mme Elsa LANG RIPERT, qui présente les maquettes MEEF de la nouvelle offre de formation.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle les principes qui ont guidé la réflexion dans l'élaboration des nouvelles maquettes :

- Alléger les masters 2 en heures de travail et en heures d'évaluation
- rendre plus lisibles les maquettes en faisant du lien avec le référentiel métier
- Harmoniser, rendre cohérentes certaines UE
- Réduire les coûts des maquettes à la demande de l'Université (entre 2 et 3% pour les maquettes MEEF)

Le tronc commun a été retravaillé dans un continuum M1 - M2 - T1. Par ailleurs, la prise en compte de la licence EFEC a permis d'ajuster les contenus de la formation.

2 **Master MEEF 1<sup>er</sup> degré** : la nouvelle maquette présente 3 UE au lieu de 5, au M1 et au M2, pour l'intégralité des semestres.

En ce qui concerne le M1, dans l'UE 1 « maîtriser les savoirs 1 » semestre 1, les EC français et mathématiques ne sont pas compensables entre eux : les étudiants ne pourront pas monter en M2 s'ils ont des lacunes en français ou en mathématiques. On retrouve d'autres disciplines du concours et dans l'enseignement des Professeurs des écoles dans l'UE2 « maîtriser les savoirs 2 ». Les enseignements d'histoire-géographie et d'Education Morale et Civique (EMC) ont été inclus dans les maquettes, que ce soit en M1 ou en M2.

Les disciplines des sciences ont été précisées : il s'agit des Sciences de la Vie et de la Terre et des Sciences Physiques et Technologiques. Les langues apparaissent à part, car elles seront, elles aussi non compensables, au regard du niveau qui est demandé pour la validation du B2 pour les masters MEEF. Dans l'UE3 « découvrir des publics et des contextes professionnels », l'EC « psychologie des apprentissages scolaires » regroupe la « psychologie de la petite enfance » et la « psychologie des apprentissages » ; ces enseignements étant suivis en licence EFEC, le principe retenu est que les étudiants auront des pré-requis à leur entrée en M1. Pour les étudiants qui ne sortiront pas de L3 EFEC, les collègues mettront à disposition une bibliographie et éventuellement des cours sur une plate-forme pour que les étudiants puissent se mettre à jour sur ces notions.

La question professionnelle « école maternelle » est répartie sur les deux semestres (6h pour chaque, au lieu de 12h au 1<sup>er</sup> semestre dans l'ancienne maquette). Les PEMF interviendront au moins à hauteur de 6h dans l'année. Sur certains sites, l'intégralité des 12h d'enseignement

sera assurée par les PEMF. Les Ateliers de Pratique Pédagogique (APP) représentent un volume horaire de 8h.

Le semestre 2 est construit de la même façon, avec en plus l'EC « initiation à la recherche » qui est inclus dans l'UE3. De plus, quelques heures seront ajustées au niveau du tronc commun.

En ce qui concerne le M2, l'UE « mobiliser les savoirs au profit de la didactique » est dans la progression de ce qui a été fait au M1. Les deux matières fondamentales français-mathématiques se retrouvent dans cette UE : l'étudiant pourra analyser son enseignement dans l'une de ces deux disciplines au semestre 3 ; l'autre discipline sera analysée au semestre 4. On retrouve les autres disciplines du M1. Le volume d'heures de l'enseignement histoire-géographie et EMC est supérieur à celui du M1. Par ailleurs, l'enseignement EMC ne sera pas forcément assuré par des enseignants en histoire-géographie. Les étudiants choisissent trois disciplines parmi les 6 proposées en EC au semestre 3 ; parmi ces disciplines, une sera également sélectionnée au titre de l'EC « Analyser son enseignement ».

L'UE2 « Contexte d'exercice du métier » reprend les deux compétences du référentiel métier : adapter et communiquer. Les EC abordent les questions professionnelles « Diversités et inclusion » et « Communication voix, corps, langage », ainsi que les TUICE (qui ne sont pas évaluées).

L'UE3 « Analyser sa pratique et l'enrichir par la recherche » au semestre 3 et 4 reprend les thèmes qui vont mener peu à peu à la rédaction du mémoire : méthodologie de l'écrit, préparation à l'exercice professionnel, analyse réflexive de la pratique.

Le semestre 4 est identique au semestre 3, mais l'UE 2 « Contexte d'exercice du métier » aborde deux nouvelles compétences du référentiel métier : accompagner et coopérer, notamment avec les questions professionnelles « Suivi éducatif de l'élève, relations école-famille » et « Travailler en interdisciplinarité », où seront montés des projets en interdisciplinarité (cycle 3, EPI).

Mme Géraldine FARGES demande si les enseignements « Philosophie de l'éducation » et « Approches historique et sociologique du système éducatif et des publics scolaires » (M1, UE3, semestre 1) seront adaptés comme il est prévu que ce soit le cas pour la « Psychologie des apprentissages », étant donné que ces enseignements sont également suivis en licence EFEC. Mme Elsa LANG RIPERT répond que ce sera effectivement le cas, ce qui explique que le volume horaire ait été diminué.

**Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré** : Les 17 parcours ne sont pas tous finalisés, car les collègues des UFR sont en train de travailler de leur côté sur les UE et EC qu'ils portent au sein des maquettes. A l'heure actuelle, les maquettes langues, professeur-documentaliste, mathématiques, physique-chimie ont été remontées ; des propositions ont été faites en histoire-géographie mais n'ont pas été encore validées par les différentes instances des composantes. Mme Elsa LANG RIPERT présente aujourd'hui l'ossature générale, sachant que les collègues des UFR viendront ensuite mettre leurs heures au sein des UE et des EC qu'ils portent.

En M1, la maquette comporte 4 UE. Au semestre 1, L'UE1 « maîtriser les savoirs 1 » et l'UE2 « maîtriser les savoirs 2 » sont des UE UFR qui préparent aux écrits du concours. Les EC portés par les UFR diffèrent selon les composantes. Les coefficients finaux restent identiques : 8 pour l'UE1 et 2. L'UE3 « mobiliser les savoirs au profit de la didactique » est une UE coportée UFR/ESPE. Les 2 premiers EC « mise en situation professionnelle » et « analyse de

situation professionnelle » préparent plutôt à l'épreuve orale du concours. L'ESPE porte l'EC « Approche de la discipline scolaire » où l'on commence à travailler avec l'étudiant sur la didactique des cours.

L'UE4 est une UE transversale « découvrir des publics et des contextes professionnels » où on retrouve les modules présents jusque-là : « Psychologie des apprentissages » « Philosophie de l'éducation » « Approche historique et sociologique des publics et des systèmes éducatifs » et la préparation au stage d'observation.

Le semestre 2 est en miroir, seule l'UE4 change avec de nouveaux apports : « Dimension éthique et juridique du métier », « Diversité et inclusion 1 », « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture », « Evaluation des élèves » et la préparation au stage.

En M2, semestre 3, la partie professionnelle est approfondie. L'UE1 « Consolider les savoirs disciplinaires » est une UE UFR, qui porte à la fois sur la discipline et la recherche en discipline. Les UE 2, 3 et 4 sont portées par l'ESPE, car plus professionnalisantes.

L'UE 2 « Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les apprentissages » reprend trois compétences du référentiel métier. L'UE 3 « Approche didactique et pédagogique intégrant l'outil numérique » est déclinée avec la dimension PLP. L'UE 3 « Adapter et accompagner » correspond au référentiel métier, avec l'EC « Diversité et inclusion2 » et « Suivi éducatif, orientation, relations école-famille », ce dernier étant fait pour la quasi-totalité par des professionnels de terrain (chefs d'établissements, conseillers d'orientation, CPE...).

4

Mme Françoise SALVADORI souhaite revenir sur le cas des stagiaires PLP : elle rappelle que la déclinaison de l'enseignement pour ces stagiaires a demandé beaucoup de travail qui au final n'a servi qu'à un seul étudiant. Mme Françoise SALVADORI demande s'il est possible de connaître en amont le nombre de stagiaires PLP, afin de ne pas naviguer « à vue ». Mme Sophie PROST explique que le rectorat est tributaire du Ministère qui décide d'attribuer ou non un nombre de stagiaires : une première estimation est faite en cours d'année, mais des réajustements ont lieu au mois de juillet en fonction des résultats au concours. Mme Françoise SALVADORI explique que cette connaissance tardive entraîne de vrais problèmes d'organisation. Mme Sophie PROST souligne que cette problématique est la même dans toutes les académies. Mme Elsa LANG RIPERT explique que le réseau national des ESPE (R-ESPE) essaye de proposer une cartographie des formations qui sont proposées nationalement en direction du Ministère afin que le celui-ci évite autant que possible d'affecter des stagiaires au sein d'ESPE qui ne dispensent pas la formation voulue. Dans ce sens, le R-ESPE a mis en ligne le site « trouver son ESPE » : il est demandé à chaque ESPE de renseigner les formations dispensées notamment en direction des stagiaires PLP.

L'UE 4 concerne le suivi et l'accompagnement des stagiaires, avec notamment l'EC « Analyse réflexive de pratique », et le suivi obligatoire de séminaire sur la recherche en éducation, en vue de travailler l'écrit professionnel.

Le semestre 4 est identique, seul le tronc commun est modifié pour intégrer deux nouvelles compétences du référentiel métier : communiquer et coopérer, avec notamment l'EC « Travailler en interdisciplinarité », afin d'évoluer avec la réforme des collèges.

En ce qui concerne les langues vivantes, elles seront dispensées par l'ESPE. Les collègues SVT souhaitent néanmoins continuer de dispenser les cours car ils ont mis en place un travail autour des sciences et de la langue et souhaitent le continuer.

Mme Sophie PROST formule au nom du Rectorat une demande de contenus plus précis que des titres. Mme Elsa LANG RIPERT répond que l'urgence était de présenter des maquettes avec des coûts réduits, mais qu'il reste encore 1 an et demi pour travailler et préciser les contenus.

**CPE** : un important travail a été fait en quasi autonomie par Mme Elsa LANG RIPERT et Mme Lucie CORBIN, car la totalité de la mention est portée par des AFA, personnels en affectation à l'année, qui se succèdent depuis trois ans à l'ESPE. Chaque année les collègues découvrent finalement en même temps que les étudiants ce qu'ils doivent faire dans les enseignements, ce qui est problématique. Les AFA de cette année ont aidé dans l'élaboration de la nouvelle maquette, bien que cela fût difficile pour eux, étant donné que l'année n'est pas terminée et qu'ils n'ont pas forcément le recul nécessaire. Cette maquette CPE a été harmonisée avec les maquettes du 2<sup>nd</sup> degré : on retrouve 4 UE, dont les titres sont en adéquation avec celles du 2<sup>nd</sup> degré et adaptés au métier de CPE, en cohérence avec le référentiel métier. Le tronc commun est le même que pour le 2<sup>nd</sup> degré.

M. Denis LOIZON demande des précisions sur les tables rondes en éducation. Mme Elsa LANG RIPERT explique que les stagiaires CPE ont des cas pratiques à étudier, qu'ils discutent ensuite en table ronde. Cela doit leur permettre de préparer une des épreuves du concours.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle que les 14 compétences communes du référentiel métier sont énumérées dans le BO du 25 juillet 2013.

5

Mme ELSA LANG RIPERT précise que l'ossature des maquettes présentées aujourd'hui sera votée au Conseil d'école du 9 mars 2016, les UFR devant rendre leurs maquettes pour la fin mars. Les parcours finalisés seront présentés au Conseil d'école du mois d'avril.

Mme Marie-Geneviève GERRER estime que les votes par les UFR ne devraient pas être bloquants, car à part une question sur les colles qui doit être réglée, il n'y a pas de point de désaccord entre l'ESPE et les autres composantes. Mme Françoise SALVADORI explique que la solution qui devrait être retenue par les composantes concernant la baisse de 2,5 % du coût des maquettes serait de répercuter cette baisse plutôt sur le M2 que sur le M1. En effet, il apparaît impossible d'envisager une baisse significative des heures dans le M1 étant donné le programme et le concours du CAPES. Par ailleurs, elle rappelle qu'à l'heure actuelle, beaucoup d'heures sont faites gratuitement par les enseignants. En revanche, les différents avis des conseils d'UFR et des étudiants est que le M2 est trop lourd, ce qui confirme la tendance à la baisse disciplinaire dans les maquettes du M2.

Mme Elsa LANG RIPERT explique que certaines propositions de composantes ont été de faire une diminution d'une dizaine d'heures sur le M1 et d'un peu moins sur le M2, ce qui permet de laisser une place plus importante aux UFR en M2.

Mme Françoise SALVADORI regrette que l'Université fasse le choix de préparer à des concours nationaux en diminuant le nombre d'heures dans les formations. De plus il y a des matières où la préparation à l'oral est indispensable ; le problème des colles rend cette préparation difficile. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'une réunion avec les doyens d'UFR est prévue afin de régler le problème épineux des heures de colles et leur intégration dans les maquettes.



M. Denis LOIZON regrette que les groupes de référence, qui sont des espaces de liberté où les collègues peuvent travailler, risquent de se transformer en heures de colles ou en interrogation. M. Max NOUBEL pense que cette question des colles doit être réglée au cas par cas, notamment en fonction des effectifs. M. Denis LOIZON explique que le coût des maquettes augmente du fait de l'augmentation importante des effectifs ; par exemple en STAPS, en 5 ans, le nombre d'étudiants est passé de 50 à 120. Mme Elsa LANG RIPERT précise que cette augmentation entraîne souvent le dépassement de ce qui est autorisé par l'Université en termes de vacations, pour assurer le suivi des étudiants. Le Ministère ne tient pas compte des injonctions de l'Université de diminuer les coûts lors de l'affectation des stagiaires.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle que l'ensemble des UE des maquettes ne seront plus compensables entre elles, ce qui empêchera le passage d'étudiants qui n'auraient pas un niveau suffisant en M2. Toutefois les décisions de jury permettront d'analyser la situation dans le cas de certains étudiants. Les contrôles continus dans les EC portés par le département MEEF ne seront pas rattrapés sauf si l'étudiant fourni un certificat médical.

Mme Elsa LANG RIPERT informe les membres du COSP qu'il sera proposé aux étudiants, en accord avec le Rectorat, une UE optionnelle « Action citoyenne » : l'idée est que les jeunes puissent s'investir dans des associations. Cette UE serait également proposée en licence EFEC, à la demande de Mme Marie-Geneviève GERRER. Une réflexion est en cours avec Mme Aline FULON, des services centraux de l'Université afin de définir le crédit ECTS de cette licence, les modalités de compensation, etc. Cette UE était également une volonté de M. le Président du Conseil d'école de l'ESPE et de M. le Recteur d'académie. M. Max NOUBEL demande s'il est possible de proposer une UE culturelle sur le même modèle, en se rapprochant par exemple de la DRAC. Mme Elsa LANG RIPERT rappelle qu'une option culturelle transversale existe à l'Université. Mme Véronique PARISOT propose également d'envisager une mutualisation d'enseignement avec le département Denis Diderot, en ce qui concerne une éventuelle option culture.

6

Mme Sophie PROST demande si l'UE optionnelle aurait une capacité limitée ; de plus, elle pense que dans le contexte actuel, on pourrait plutôt tendre à rendre cette UE obligatoire. Mme Elsa LANG RIPERT répond que si on prend l'exemple de ce qui est fait actuellement à l'Ecole de Commerce de Dijon, les étudiants ont deux fois 40h de travail personnel ; ils ont ensuite à rendre un document d'auto-positionnement sur les compétences qu'ils ont développées, en mentionnant leurs actions et ce qu'elles leur ont apporté. A l'ESPE, cette UE ne serait pas en heures présentielle à l'Université. Mme Elsa LANG RIPERT souhaite modifier les maquettes des DU 2<sup>nd</sup> degré pour pouvoir tester cette option dès la rentrée 2016. M. Didier PERRAULT propose que cette option soit également proposée dans les parcours adaptés PLP. Il faut trouver comment rendre cette UE attractive pour qu'elle intéresse le maximum d'étudiants. M. Éric VIOLETTE suggère que l'on oriente les étudiants notamment CPE vers des milieux associatifs périscolaires.

Mme Evelyne GREUSARD pense que ce qui est intéressant dans le parcours de l'étudiant est son engagement ; on reste dans l'idée du parcours citoyen de l'élève. De plus, cet engagement relève d'une manière de l'auto-apprentissage, sans qu'il y ait forcément un encadrement très serré. Il faut préciser que ces actions doivent relever du périscolaire et ne pas être rémunérées.

Mme Odile GUERIN souligne qu'à l'Ecole de Commerce le choix de l'association est très varié et ne se limite pas seulement au périscolaire (travail avec les personnes âgées, avec des personnes en situation d'handicap, d'addictologie, etc.). Mme Françoise SALVADORI rappelle

qu'il ne sera pas possible de proposer une option à hauteur de 40H étant donné que les maquettes sont déjà lourdes, que les étudiants en alternance travaillent déjà et que souvent les étudiants sont boursiers et ont un emploi étudiant en dehors de leurs heures de formation. M. Bruno HEIN précise que les élèves des lycées sont incités à l'engagement associatif, sur la base du volontariat, avec notamment les « jeunes ambassadeurs de l'Unicef » et les antennes Amnesty International. Ces actions sont valorisées sur les livrets des élèves pour le baccalauréat.

Mme Evelyne GREUSARD rappelle que les parcours citoyens seront mis en place dès l'école primaire à partir de la rentrée 2016. M. Vincent BONNAIRE explique qu'actuellement le CAPE réfléchit à des actions de formations et des lieux d'accueil de stagiaires dans le cadre de ces parcours citoyens (établissements où les enfants sont porteurs de handicap, lieux périscolaires, etc.). Actuellement, plus de 100 lieux de stages ont été recensés sur la Bourgogne.

M. Denis LOIZON remarque que certaines compétences pourraient être intégrées dans les maquettes : en effet ce n'est pas parce que ces compétences ne sont pas acquises à l'Université qu'elles ne sont pas développées. Il pourrait être envisagé une UE avec des compétences travaillées dans un autre secteur. Lorsqu'on regarde le métier d'enseignant, le développement des compétences relationnelles n'est pratiquement pas travaillé. Mme Sophie AUDIDIÈRE rappelle que le dispositif Validation des Acquis permet cela.

M. Max NOUBEL souligne le « danger de dispersion » des étudiants qui sont très sollicités durant leur formation. Il pose également la question des modes d'évaluations et des travaux à rendre. Il faut cadrer cela pour que les étudiants ne se retrouvent pas avec une surcharge de travail.

7

M. Max NOUBEL soumet au vote l'ossature des maquettes MEEF présentées par Mme Elsa LANG RIPERT.

- **Master MEEF 1<sup>er</sup> degré : vote à l'unanimité des membres du COSP**
- **Master MEEF 2<sup>ND</sup> degré : vote à l'unanimité**
- **Master MEEF CPE : vote à l'unanimité**

*L'ossature générale de l'offre de formation du département MEEF est adoptée à l'unanimité des membres du COSP présents ou représentés.*

M. Max NOUBEL donne à présent la parole à M. Denis LOIZON, qui présente le Master Accompagnement et Analyse de Pratiques Professionnelles, dans la 4<sup>ème</sup> mention MEEF Pratique et Ingénierie de Formation (PIF).

Ce master s'adresse essentiellement à des professeurs déjà en place (PREC, PRAG), qui peuvent être déjà Formateurs Académiques ou Maîtres Formateurs du 1<sup>er</sup> degré. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent devenir « formateurs » à différents niveaux au sein de l'ESPE :

- D'abord au niveau local, en étant tuteurs établissements M1 ou M2. Ces collègues seraient largement formés en ayant 300h de formation à l'ESPE.
- Au niveau de l'ESPE, avec des interventions ponctuelles dans le disciplinaire ou dans le transversal. Il s'agit alors d'un recrutement de vacataires avec une formation importante.
- Toujours au niveau de l'ESPE, avec des interventions spécifiques dans les groupes de référence (1 formateur pour 4 étudiants). Un accompagnement des étudiants est fait à partir de leurs préoccupations, ainsi qu'un suivi des différents documents qui sont à

rendre par les étudiants à la fin de chaque semestre. Pour les M2, il y a aussi l'accompagnement du mémoire professionnel. Le volume d'interventions de ces formateurs est donc plus important.

- Enfin, au niveau de l'ESPE, une intervention en tant que Formateur Académique : on est donc dans une formation qualifiante pour le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré.

Ce Master est également une possibilité pour les collègues d'avoir un Master 2 pour se présenter au concours d'agrégation.

Cette formation est loin d'une formation avec du contenu disciplinaire, mais porte essentiellement sur des contenus transversaux ; cependant elle peut permettre d'avoir des retours très forts sur le disciplinaire.

L'organisation est pensée uniquement sur l'année du M2, avec un volume de 300h réparti sur 2 ans, qui s'organise autour de deux semaines « bloquées » (vacances de Toussaint et d'Hiver), et sur une dizaine de samedi dans l'année, pour arriver à un volume de 150h de formation par an.

Cette formation se veut professionnalisante, avec à la fois de développement de compétences, l'acquisition de connaissances mais aussi le développement de postures spécifiques et l'initiation à la recherche. Tout cela est en lien avec des classes de situations professionnelles, organisées en UE :

- Une UE « Accompagnement »
- Une UE « Analyse de pratique »
- Une UE « Recherche en éducation »
- Une UE « Culture professionnelle »
- Une UE « Mémoires » qui inclue la rédaction d'un mémoire professionnel à l'issue de la première année et la rédaction d'un mémoire de recherche à l'issue de la deuxième année.

Ce master est en lien avec les nouveaux textes qui encadrent le CAFPA et le CAFIPMEF.

Cette organisation spécifique a été réfléchié autour du principe de faisabilité : après avoir questionné les collègues formateurs académiques, ce format a été perçu comme le plus réaliste. Ces collègues étant sur le terrain, ils ont déjà un volume de formation important à satisfaire dans le cadre de leurs fonctions d'enseignant et de formateur académique.

M. Denis LOIZON s'est également appuyé sur l'expérience du Master monté cette année par l'ESPE de Besançon, qui propose ce Master sur une seule année. Il s'avère qu'à la rentrée, plus d'une cinquantaine d'enseignants était intéressée par ce Master ; à l'issue de la présentation du contenu et des modalités d'organisation, la moitié s'est désistée. A l'heure actuelle, à mi-parcours, moins de 5 collègues finiront leur formation.

Les contenus abordés dans la formation sont les suivants :

- Accompagnement spécifique des collègues qui rencontrent des difficultés professionnelles (stagiaires, étudiants, autres collègues)
- Analyse de pratique, qu'elle soit générale ou didactique
- Analyse du travail et de l'activité, en référence notamment à la psychologie du travail, l'ergonomie et la didactique professionnelle qui se développent de plus en plus dans le monde de l'éducation



- Les actions de conseil, en lien avec les missions des FA (titulaires du CAFIPMEF ou visites d'étudiants et aux collègues et groupes de référence)
- Eléments d'ingénierie de formation en formation d'adultes
- Notions sur le développement professionnel, pour tisser le lien entre la L3 jusqu'à T1 et plus
- La dimension recherche dans le domaine de l'enseignement, l'éducation et la formation des adultes.

A la tête de ce Master, un responsable de parcours, les chargés de mission formation continue et recherche, ainsi que le responsable de la FOFO. Il a été évoqué la possibilité d'une co-accréditation avec l'Université de Franche-Comté, sans avoir forcément les mêmes contenus ni les mêmes modalités d'organisation.

La pré-inscription se ferait dès cette année, en mai-juin, avec un examen des dossiers avant fin juin pour que les candidats retenus soient avertis avant les congés d'été. La capacité pour se Master est limitée à 20 places ; la soutenance du mémoire en 2<sup>ème</sup> année suppose un encadrement de la recherche qui nécessite des forces vives. La rentrée universitaire est prévue pour le 24 septembre. Les soutenances des mémoires se feraient fin août ou fin septembre. Une discussion est en cours sur l'évaluation en bloc des UE à l'occasion de la soutenance du mémoire professionnel, à l'instar de ce qui fait déjà dans certaines grandes écoles, en s'appuyant d'une part sur le mémoire et d'autre part sur le porte-folio numérique. Les collègues auraient à rendre compte d'un certain nombre de leurs expériences professionnelles dans des dimensions relatives au contenu de la formation.

9

Mme Sophie PROST demande à ce que les PLP soient mentionnés dans le public visé par ce Master. Elle pose également la question de la communication qui sera faite sur ce Master dans les établissements. M. Denis LOIZON explique qu'une réflexion est en cours sur un document à envoyer dans les établissements. Cependant, le bouche à oreille semble déjà bien fonctionner puisque les formateurs académiques sont au courant.

Mme Claire CACHIA demande s'il est possible de s'inscrire par bloc d'UE, étant donné qu'il est envisagé une évaluation par bloc d'UE. M. Denis LOIZON répond que pour les personnes qui seraient intéressées par un bloc d'UE, elles pourraient s'ajouter sans problème, dans la mesure où elles n'auraient pas besoin d'encadrement spécifique. Par ailleurs les UE seront organisées pour être faites plusieurs samedis consécutifs, afin de pouvoir également répondre à une demande de certificat ou d'UE particulière.

Mme Géraldine FARGES demande si la création du master AAPP correspond à un besoin identifié. M. Denis LOIZON répond qu'il s'agit avant tout d'une obligation issue du dossier d'accréditation du département MEEF, cette obligation rejoignant un besoin sur le terrain. M. Denis LOIZON ajoute que l'ESPE de Bourgogne est l'un des derniers ESPE de France à ne pas encore avoir mis en place cette mention PIF. A contrario, l'ESPE de l'académie de Versailles propose 10 parcours au sein de la mention PIF. L'ESPE de Bourgogne proposera une deuxième mention EDH- Elèves en situation de Difficultés ou de Handicap, porté par M. Thierry TRONCIN.

M. Max NOUBEL soumet au vote des membres du COSP la structure du Master AAPP.

- **Les membres du COSP présents ou représentés approuvent à l'unanimité la structure du Master Accompagnement et Analyse de Pratiques Professionnelles.**

M. Max NOUBEL donne la parole à Mme Véronique PARISOT, qui présente la nouvelle offre de formation du département Denis Diderot.

Mme Véronique PARISOT présente la fiche d'intention envoyée fin mai, qui partait d'environ 800h présentiel étudiant par formation. Actuellement, pour le M1 on a 605h présentiel étudiant auxquelles s'ajoutent 216h mutualisées avec Education Formation. Le projet était donc d'utiliser ce volume horaire pour faire deux Master 2 : d'une part un M2 Ingénierie de l'Action Culturelle et d'autre part un M2 orienté recherche.

La structure du département Denis Diderot est la suivante : il y a un M1 Ingénierie des métiers de la Formation et un M1 Ingénierie des Métiers de la Culture. Ces deux M1 ont un volume mutualisé de plus de 300h, depuis 25 ans, car la base de formation commune est la gestion. Le M1 Ingénierie de la Formation donne accès à deux masters 2, le Master CCRF et le Master PESE, ce dernier étant dispensé uniquement à distance. Ces masters relèvent de la compétence de Mme Sophie MORLAIX en ce qui concerne le CPER Education Formation.

En revanche, Mme Véronique PARISOT est responsable de la nouvelle mention Direction des Projets et des Etablissements Culturels. Mme Véronique PARISOT propose de profiter de la réduction imposée par l'Université du volume horaire des formations pour créer un 2<sup>nd</sup> Master orienté recherche. Pour que cela soit possible, il a été fait un important travail de mutualisation ; le parcours Master Recherche en Art et Culture est mutualisé avec le parcours Ingénierie des Métiers de la Culture sur un grand nombre d'heures (environs 717h). Par ailleurs, pour des raisons historiques, le Master Ingénierie des Projets Interculturels et Internationaux, orienté à l'international, relève de l'UFR Droit. Or, le Master ESPE et le Master IPIL ont également des enseignements mutualisés, afin de limiter les coûts. Par exemple, le département Denis Diderot organise le jeudi après-midi des conférences dont les coûts sont supportés par les deux composantes.

10

Au début du mois de décembre, Mme Véronique PARISOT a négocié avec l'Université de Tokyo, partenaire de l'Université de Bourgogne, la possibilité de monter des parcours « short programs », financés par l'université japonaise, de 15 jours pour les étudiants de L1 et de 11 jours pour les étudiants de M1. Ces programmes seront dispensés en anglais. Cela a conduit à une réflexion sur la possibilité de monter un Master dispensé complètement en anglais au sein du département Denis Diderot ; le service des relations internationales financerait pendant deux ans ce Master.

La nouvelle architecture permettrait donc l'orientation potentielle des étudiants sur 4 masters.

Pour arriver à réduire le volume horaire des formations, il y a eu une mutualisation entre le M1 Ingénierie de la Formation et le M1 Ingénierie des Métiers de la Culture. Les heures d'encadrement qui sont hors maquette s'élèvent à environ 60h par semestre. Pour le M1 Ingénierie des Métiers de la Culture, on arrive à un total de 438h présentiel étudiant, sachant que 138h sont mutualisées avec le M1 Ingénierie des Métiers de la Formation. Au total 276h présentiel étudiant sont mutualisées, soit 381h équivalent TD.

En ce qui concerne le M2, les mutualisations ont été faites avec le Master relevant de l'UFR Droit. L'UE qui porte sur la « Mise en pratique de l'expérience du secteur du spectacle vivant » est organisée par le Théâtre Dijon Bourgogne, et est financée sur les fonds propres du département Denis Diderot ; elle ne rentre donc pas dans l'évaluation des heures maquettes (54h présentiel étudiant, qui reviennent à 1050 euros par an). Le TDB fait assister les étudiants au montage d'un spectacle de la programmation à la première.

Pour que le Master Recherche Art et Culture engendre le moins de coûts possible, d'une part certains cours seront mutualisés et d'autre part, les étudiants qui intégreront ce Master Recherche auront la possibilité de venir choisir un certain nombre d'enseignements à suivre parmi ceux dispensés au département Denis Diderot. Ce master sera donc très peu coûteux (107h équivalent TD).

M. Denis LOIZON remarque que la mutualisation importante risque de poser des problèmes d'organisation. Mme Véronique PARISOT précise que les Master 2 fonctionnent par alternance.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT explique qu'il s'agit plutôt d'un parcours recherche dans la mention. Des cours spécifiques à la recherche seront proposés (anthologie, épistémologie, etc.). Il y a deux ou trois enseignants-chercheurs au département Denis Diderot qui peuvent assurer l'encadrement des recherches, le suivi et les heures de cours. Il existe un axe « Management des Arts et Cultures » dans un autre laboratoire, mais les modules proposés dans ce parcours sont novateurs. Il y aura également des cours de méthodologie de la recherche, ainsi qu'un cours théorique sur les modèles alternatifs du financement dans le champ des arts et de la culture entre autres. L'originalité du montage réside dans le maillage avec les masters professionnels.

Mme Géraldine FARGES souhaite faire remonter les remarques de certains collègues qui interviennent dans le master IMEF. Il semble qu'il y ait un besoin de concertation plus approfondi. Mme Véronique PARISOT explique que pour toute la partie mutualisée, qui existe depuis 25 ans, l'interlocuteur privilégié est M. André GIFFARD, qui dirige la partie Education-Formation. Mme Sophie MORLAIX a informé Mme Véronique PARISOT qu'elle voulait que la mutualisation soit repensée. Or, les délais sont maintenant contraints, ce travail étant commencé depuis un an. Mme Véronique PARISOT dit qu'elle est ouverte à la discussion, mais qu'elle souhaite comprendre les raisons de ce retournement. De plus, le CPER Education Formation ne s'est réuni que le 22 janvier.

Mme Elsa LANG RIPERT propose que la discussion soit prolongée entre le département Denis Diderot et les intervenants en Education-Formation, et que les maquettes du département Denis DIDEROT finalisées soient présentées au COSP du 29 mars. Mme Sophie AUDIDIÈRE pense qu'il faut qu'il y ait une validation conjointe des CPER IMC et Education-Formation, étant donné que les enseignements sont mutualisés.

### **3) Modification composition CPER IMC.**

Mme Véronique PARISOT explique que les représentants étudiants du CPER IMC doivent être changés étant donné qu'ils ne sont plus en formation au département Denis Diderot. Il y a deux candidatures d'étudiants de M1.

M. Max NOUBEL soumet au vote des membres du COSP ces deux candidatures.

- ***Les membres du COSP présents ou représentés approuvent à l'unanimité les candidatures pour la modification du CPER IMC.***

#### **4) Modification du règlement intérieur (Titre V-section 6) et des statuts de l'ESPE (article 22)**

M. Jean-Denis DETRAIT rappelle que lors de la mise en place de l'ESPE à la rentrée 2013, le règlement intérieur et les statuts de l'école ont été élaborés. Il n'avait alors pas été intégré dans les statuts que des CPER autres que pour les masters allaient être mis en place. Avec la mise en place de la licence EFEC et du DAEU porté par l'ESPE, des CPER sont élaborés. C'est à ce titre qu'il faut modifier l'article 22 portant sur la composition et l'attribution des CPER en élargissant à « chaque formation portée par l'ESPE » (au lieu de « chaque master porté par l'ESPE»). Il a été également ajouté au niveau de la composition « des personnels enseignants-chercheurs ».

Cette modification de statuts sera ensuite présentée au Conseil d'école puis devant la commission des statuts à l'Université.

M. Max NOUBEL soumet au vote des membres du COSP cette modification des statuts :

- **Adoption de la modification des statuts à l'unanimité des membres du COSP présents ou représentés.**

M. Jean-Denis DETRAIT explique que le règlement intérieur met en pratique et précise les volets qui sont avancés dans les statuts. Ainsi, le Titre V, qui concerne les instances fonctionnelles, doit être modifié pour intégrer les deux nouveaux CPER de la licence EFEC et du DAEU (on passe donc de 12 à 14 CPER).

12

Le président du CPER du DAEU a été précisé : il s'agit du chargé de mission formation continue de l'ESPE. De plus lors de la convocation du CPER, s'il n'y a pas de co-porteur et que le Président est absent, ce CPER serait de fait présidé soit par le Directeur de l'ESPE, soit par l'un des directeurs adjoints.

Mme Sophie PROST demande des précisions par rapport au nombre de membres des CPER. Il est écrit qu'il y a un maximum de 11 membres. Or, lorsqu'on fait le calcul des membres du CPER de la licence EFEC, on arrive à 12 membres. M. Jean-Denis DETRAIT explique que deux propositions sont faites :

- La présidence du CPER est assurée par le Directeur de l'ESPE, or si on reprend l'esprit des autres CPER, ils sont présidés par les responsables de mentions
- La présidence du CPER est assurée par l'un des responsables d'une année de formation, c'est-à-dire une présidence « tournante ». Dans ce cas de figure, il y aurait bien 11 membres dans le CPER.

Les membres du COSP doivent se prononcer sur le format à retenir pour la composition du CPER de la licence EFEC.

Mme Géraldine FARGES dit qu'elle serait plutôt pour le 1<sup>er</sup> cas de figure, c'est-à-dire que le Président du CPER ne soit pas le responsable de parcours. En effet, dans le cas particulier de la licence EFEC où il n'y a pas de responsable de mention, Mme Marie-Geneviève GERRER, qui représente la direction de l'ESPE, a une vue générale de la licence. Mme Elsa LANG RIPERT souligne que cette double position peut être gênante pour la directrice de l'ESPE.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que Mme Marie-Geneviève GERRER est plutôt favorable à une présidence tournante, ce qui permet d'aligner le CPER de la licence EFEC sur le modèle des autres CPER. Par ailleurs, le directeur de l'ESPE peut évidemment être membre invité du

CPER. Mme Sophie AUDIDIÈRE rappelle que le rôle d'arbitrage passera dans les prérogatives du CPER, ce qui permettra de prendre des décisions collégiales.

M. Max NOUBEL soumet au vote les deux propositions :

**- le CPER est composé de 12 membres et la présidence est assurée par le directeur de l'ESPE**

- **1 voix pour**
- **4 abstentions**
- **14 voix contre**

**-le CPER est composé de 11 membres et la présidence est « tournante » entre les responsables des années de licence**

- **15 voix pour**
- **4 abstentions**
- **0 voix contre**
  
- ***La proposition selon laquelle le CPER est composé de 11 membres avec une présidence tournante est adoptée à la majorité des membres du COSP présents ou représentés.***

## **5) Questions diverses**

M. Max NOUBEL informe les membres du COSP qu'ils doivent se prononcer sur le fait d'autoriser la diffusion des résultats de l'évaluation menée actuellement au département MEEF par le CIPE aux membres du groupe de travail restreint sur l'évaluation. En effet, en l'état actuel des votes et décisions du COSP, une partie des membres de la commission ne peut pas être destinataire des résultats. Ce vote est essentiel pour que le groupe de travail puisse avancer notamment sur l'organisation des prochaines évaluations.

13

**M. Max NOUBEL soumet cette autorisation de diffusion des résultats aux membres du COSP :**

- **0 voix contre**
- **1 abstention**
- **18 voix pour**
  
- ***Les membres du COSP présents ou représentés approuvent à la majorité la diffusion des résultats à tous les membres du groupe de travail sur l'évaluation.***

Mme Sophie PROST souligne que seule une stagiaire PLP a été contactée dans le cadre des évaluations menées par le CIPE. Mme Elsa LANG RIPERT explique que ce sont les responsables de parcours qui devaient contacter les étudiants, en l'occurrence les 5 FA qui ont eu l'information mais qui a priori ne s'en sont pas emparés.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, M. Max NOUBEL lève la séance.

La prochaine réunion du COSP est fixée au mardi 29 mars à 9h00.